

VISAS DE COURT SÉJOUR POUR LES GROUPES INVITÉS À ASSISTER À DES ÉVÉNEMENTS QUI SERONT TENUS AU MEXIQUE

Les groupes de plus de 10 personnes doivent envoyer les demandes et une copie de toutes les conditions requises pour chacune des personnes participantes au moins 2 mois à l'avance à le courrier électronique contactoembhai@sre.gob.mx.

Une fois la documentation scannée envoyée par courrier électronique, à condition qu'elle soit complète et qu'il ait été possible de vérifier vos informations auprès des institutions mexicaines qui font l'invitation, la Section Consulaire de l'Ambassade du Mexique en Haïti fixera un rendez-vous pour effectuer les démarches de visa.

Il est important de mentionner qu'étant donné la très forte demande de services qu'a la Section Consulaire de l'Ambassade du Mexique en Haïti, **les rendez-vous de groupe** sont une courtoisie pour faciliter la participation aux événements qui se tiendront au Mexique, cependant ils **sont limités et sujets à différents facteurs tels que l'absentéisme et l'infrastructure dont dispose actuellement la section consulaire.**

De même, l'examen préalable effectué par courrier électronique pour l'attribution d'un rendez-vous a pour seul but d'optimiser au maximum les places disponibles pour les personnes dont on constate qu'elles satisfont aux exigences, afin que l'attribution d'un rendez-vous n'implique l'approbation de tout visa, dont le traitement est effectué en personne, sur rendez-vous, en présentant les documents originaux correspondants et sous réserve d'un entretien consulaire satisfaisant.

Il est à noter que tout ressortissant étranger (indépendamment de sa nationalité ou du type de passeport utilisé) qui dispose d'un visa à entrées multiples ou d'une carte de résident en cours de validité pour entrer aux États-Unis, Royaume-Uni, Canada, Japon, pays de l'espace Schengen ; ou carte de résident permanent pour Chili, Colombie ou le Pérou, sont dispensés du visa mexicain pour les courts séjours (moins de 6 mois). Il suffit de montrer le visa ou la carte de résident et le passeport valide aux autorités mexicaines de l'immigration lors de l'entrée au Mexique.

Processus d'une demande de visa :

Tous les candidats doivent prendre rendez-vous et se rendre personnellement à la section consulaire de l'ambassade le jour de leur rendez-vous, en présentant les exigences suivantes :

1. Passeport en cours de validité
2. Formulaire de demande de visa, dûment rempli. [CLIQUEZ ICI](#)
3. Une photo d'identité (dimension passeport), sur fond blanc, de face, front dégagé, sans lunettes, collé au formulaire de demande.
4. Lettre de responsabilité (original) émise par une institution publique ou privée qui invite la personne étrangère à participer à une activité sans paiement au Mexique. La lettre doit contenir, sans exception, les informations suivantes :

i. Nom complet du demandeur et sa nationalité. *(Les lettres recevables adressées à des groupes de personnes seront acceptées à condition que les noms complets des personnes invitées soient indiqués dans le*

corps de la lettre et non dans le cadre de documents supplémentaires joints.).

ii. Dénomination ou raison sociale et objet de l'institution émettrice de l'invitation (*La lettre doit avoir l'en-tête de l'institution qui fait l'invitation*).

iii. Adresse complète et coordonnées de l'organisation ou de l'institution émettrice de l'invitation (*La lettre doit contenir des moyens de contact grâce auxquels l'ambassade peut établir le contact et corroborer les informations de l'événement. Aucun rendez-vous ne sera prévu pour les groupes dont les événements n'ont pas été préalablement vérifiés.*).

iv. Informations sur l'activité que le demandeur réalisera et le projet auquel il participera. L'activité de la personne étrangère doit être liée aux objectifs de l'organisation ou de l'institution qui l'invite.

v. Durée et date approximative d'achèvement de l'activité à réaliser.

vi. L'engagement écrit et explicite, indiquant que l'organisation invitante s'occupera du voyage, de l'entretien pendant le séjour de la personne au Mexique, **et sera responsable de son retour dans son pays d'origine**

vii. Copie de la pièce d'identité avec photographie de la personne signant la lettre.

5. Si l'invitation émane d'un établissement privé tel que des fédérations sportives, des organismes civils ou des entreprises privées, **les relevés de comptes bancaires des douze (12) derniers mois** doivent être présentés, sans exception, au nom de l'établissement émetteur de la lettre de réponse **avec un solde moyen** de mille jours de salaire minimum au Mexique (**\$14, 670 USD ou 1, 959, 110 HTG** environ).

REMARQUE : Les institutions gouvernementales publiques et le système éducatif national mexicain sont dispensés de vérifier la solvabilité économique, cependant, la lettre de réponse doit être émise par le chef de l'agence qui la délivre (Par exemple, par le président municipal dans le cas d'une invitation émise par le gouvernement d'une municipalité).

6. Documents prouvant que l'invité possède l'expérience, la capacité, les compétences ou les connaissances nécessaires pour mener à bien l'activité à laquelle il est invité. (Exemple : Dans le cas des conférenciers, ils doivent avoir un diplôme universitaire ou une preuve prouvant leur expérience dans le sujet. Les professionnels, artistes, créateurs et musiciens doivent présenter un diplôme ou une accréditation qui les reconnaît comme tels)

Considérations importantes :

- Les fédérations sportives sont considérées comme des organisations privées selon la réglementation mexicaine en matière d'immigration. **Aucune invitation d'une fédération sportive (qu'elle soit mexicaine ou étrangère) ne sera exemptée de l'obligation de présenter une preuve de solvabilité économique.**
- Seules les invitations émanant d'institutions publiques (par exemple, les secrétariats d'État, la CONADE ou une autre institution publique) seront exemptées de présenter preuve de solvabilité économique.
- Seules les organisations qui inviteront à assister à un événement qui aura lieu au Mexique pourront prouver la solvabilité économique des participants conformément aux exigences susmentionnées. Les parrainages extérieurs ou les lettres d'engagement émises par des organismes ou ministères locaux ne sont pas acceptés.
- Dans le cas où l'organisation émettrice de l'invitation n'envisage pas de prendre en charge les dépenses des personnes invitées, les candidats doivent couvrir individuellement les exigences d'un visa de courte durée pour exercer des activités rémunérées. Le cas échéant, ces exigences doivent également être envoyées à l'avance par e-mail à contactoembhai@sre.gob.mx pour demander un rendez-vous de courtoisie.
- Les demandeurs de visa doivent présenter les originaux des documents requis le jour de leur rendez-vous, pour lequel il est soigneusement demandé de NE PAS remettre physiquement les documents à l'ambassade avant de se rendre à leur rendez-vous pour traitement. Les documents remis à l'ambassade sans rendez-vous préalable ne seront pris en compte pour aucune procédure auprès de la section consulaire.
- L'accusé de réception de la correspondance livrée à l'adresse de l'ambassade n'implique PAS le début d'une quelconque procédure de visa dans la section consulaire.
- Il est fortement déconseillé d'acheter des billets d'avion, de payer des réservations d'hôtel ou de planifier un voyage avant d'être en possession de votre visa.